



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

Bayonne, le 18 août 2017

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Jean-Claude Ansola
Téléphone : 05 59 01 64 16
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : JCA/PP-LET171356

Monsieur le Gérant,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, concernant les rejets d'eaux pluviales pour le projet de reconstruction d'un magasin LIDL sur la commune d'Hendaye.

Par la présente, je vous donne mon accord pour le commencement des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer
Le responsable de l'unité
Police de l'Eau Pays basque,

Michel Dupin,

LIDL Direction Régionale
ZI Lamouroux
351 Chemin des Marguerites
33140 Cadaujac